

UNIVERSITÉ DE TOURS

- VU les articles L. 613-2, et L. 712-2** du Code de l'Éducation
- VU le décret 17 décembre 1933** relatif à l'obligation de participer aux jurys d'examens et concours ;
- VU la circulaire n°2000-033 du 1^{er} mars 2000** relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;
- VU les délibérations n°2021-55, 2021-66 et 2021-86 du Conseil d'administration** approuvant les propositions de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire portant création et renouvellement des diplômes d'université et des diplômes interuniversitaires pour la campagne 2021-2025 ;
- VU la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024** portant élection de Philippe Roingeard en qualité de Président ;
- VU la délégation de signature du Président de l'université aux vice-présidents en date du 12 décembre 2024 ;**
- VU les propositions du Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de TOURS**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ ARRÊTE

Article 1 : Désignation des jurys d'examen

Les jurys d'examen pour l'année universitaire 2024-2025 sont composés des personnes désignées ci-après :

DIPLÔMES UNIVERSITAIRES

DU Journalisme Web Multimédia

Président : Laurent BIGOT, MCF

Membres : Aurélia BRAUD, AFF
Elodie CERQUEIRA, Professionnelle
Jérémie NICEY, MCF
Jamie SMITH, PRCE
Nicolas SOURISCE, MCF

Article 2 : Affichage

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 14 mars 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,
La Vice-Présidente en charge de la formation

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'Université de TOURS' at the top and 'University of TOURS' at the bottom, with a stylized 'UT' logo in the center.

Stéphanie CARREZ